

Le dossier

➤ Un budget 2023 tourné vers l'avenir

Le 5 avril, la ville de Nyons a voté son budget 2023. La gestion rigoureuse et raisonnée des finances communales depuis de nombreuses années permet de faire face aujourd'hui aux chocs inflationnistes tout en maintenant un programme d'investissements dynamiques.

Maintien des taux de fiscalité et stabilité des tarifs

Ce nouveau budget a été élaboré en tenant compte des effets de la crise énergétique qui se matérialisent par une **très forte hausse des factures d'électricité et de gaz** (voir page 8). Les dépenses à caractère général sont de ce fait lourdement impactées par la reprise soutenue de **l'inflation** en France.

Malgré ce contexte difficile, les élus de la ville de Nyons ont fait **le choix de ne pas augmenter la pression fiscale** sur les contribuables locaux. De même, les principaux tarifs municipaux restent inchangés (cantines, places du marché, cimetière...). Les droits d'entrée au parc aquatique (notamment pour les personnes extérieures à Nyons), seront toutefois revus à la hausse afin de réguler l'affluence estivale. L'objectif est donc de préserver le pouvoir d'achat des familles et des entreprises Nyonsaises.

La Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales est supprimée depuis le 1^{er} janvier 2023. En compensation de cette perte pour les communes, la loi a prévu le transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) qui se cumule avec la part communale depuis 2021.

Ainsi, les communes perçoivent depuis 2021 le produit de la TFPB en lieu et place des départements, en compensation de la perte de la TH. Le Conseil Municipal se prononce désormais sur les taux :

- des Taxes Foncières (sur le bâti et le non bâti)
- de la Cotisation Foncière des Entreprises.
- de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Ces taux restent inchangés pour 2023.

Enfin il convient de rappeler que **l'État a augmenté en 2023 les valeurs locatives** de +7,1% pour les bases de TH et de Taxe Foncière (TF) afin d'apporter des ressources complémentaires aux collectivités, confrontées à la

spirale inflationniste. Cela implique que tous les propriétaires verront donc leur taxe foncière augmenter d'au moins 7 % cette année, alors que la mairie a maintenu ses taux au niveau de 2022 !

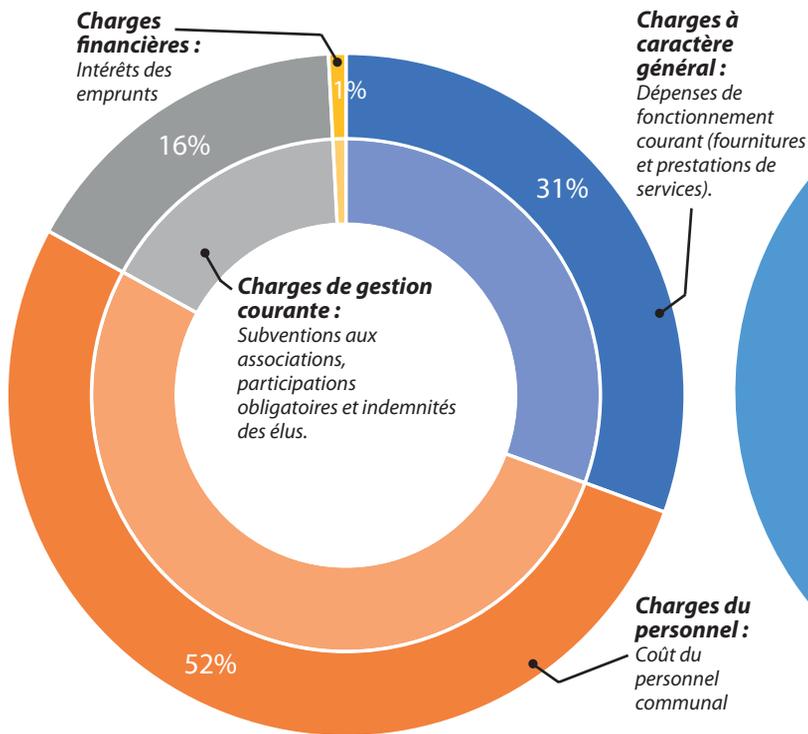
Les principaux investissements de 2023

En 2023, la vie communale sera marquée par l'adoption d'un budget d'investissement important, qui s'accompagne de la recherche constante de subventions afin d'en diminuer le coût global pour la collectivité. Le programme d'investissements reste ambitieux malgré un contexte budgétaire très difficile. Levier de développement local, il permet de conforter un patrimoine communal au service du mieux-vivre ensemble.

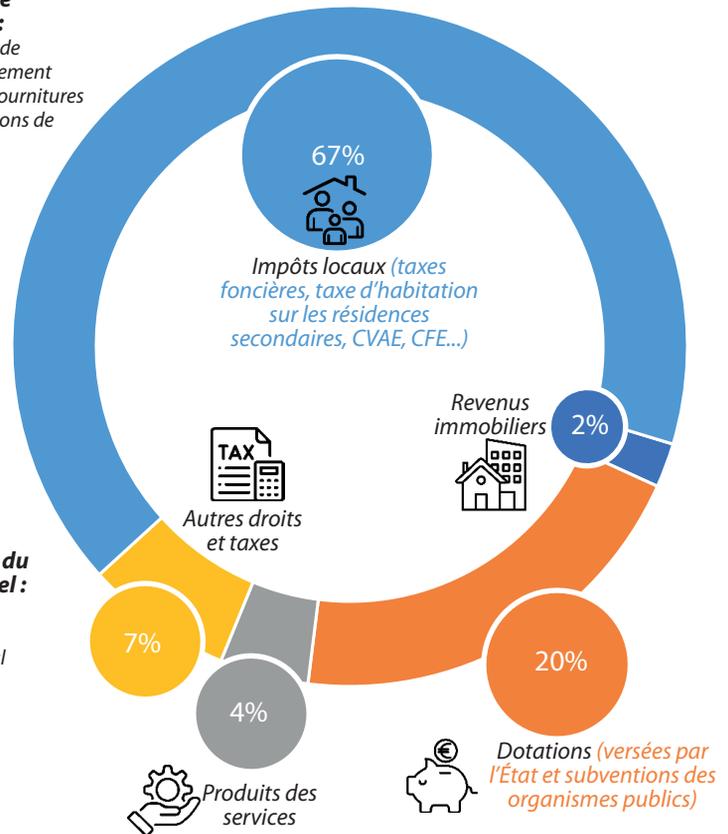
Les projets phares de 2023

Une enveloppe très conséquente est prévue cette année pour la modernisation et le renouvellement des matériels et véhicules des services municipaux (493 035 €).

DÉPENSES de fonctionnement



RECETTES de fonctionnement



Le budget 2023 prévoit également d'importants crédits pour la rénovation de la voirie communale et l'acquisition de matériels d'obstruction destinés à sécuriser le marché et les manifestations nyonsaises (365 000 €).

Les travaux du groupe scolaire de Meyne sont chiffrés à 90 000 €. Ils comprennent la réfection de la cour de l'école maternelle de Meyne et le passage du restaurant scolaire en self. À cela s'ajoute le traditionnel programme des travaux d'intérieur dans les écoles qui se chiffre à 74 300 €. La création d'une extension au local du Comité des Fêtes et des Loisirs, installé sur la zone des Laurons, coûtera 212 000 €.

Le budget alloué à l'éclairage public s'élève cette année à 119 600 € et porte sur les travaux de modernisation du parc d'éclairage municipal.

Lancement de nouveaux projets

Le programme relatif aux équipements sportifs (création de deux padles, modernisation du

Le budget 2023 en un clin d'œil



Recettes de fonctionnement : 9,2 M€
Dépenses de fonctionnement : 8,1 M€
 dont masse salariale : 4,3 M€
Epargne (autofinancement) : 4,5 M€
Investissement : 3,6 M€

skate park et du terrain multisport) s'élève à 450 520 €.

Des travaux seront entrepris au stade pour 101 900 €. Pour cette année, il s'agit essentiellement de mettre la clôture du grand terrain en conformité avec la réglementation de la Fédération de Football.

Poursuite et finalisation des projets en cours

Les travaux du Foyer des Jeunes Travailleurs se poursuivent cette année pour 393 000 €.

L'aménagement de la rue de la Maladrerie se clôturera pour un montant de 355 550 €.

La fin des travaux du parc arboré du centre-ville et de la promenade de la Digue est estimée à 100 000 €.

Le programme d'accessibilité des bâtiments communaux 2023 s'élève à 25 000 €. Il comprend notamment quelques aménagements au Panier Solidaire et des études pour

l'accessibilité du groupe scolaire de Meyne.

L'installation des dernières bornes automatiques permettant de sécuriser le centre historique coûtera 133 000 €.

Enfin, l'année 2023 permettra la remise en service de la salle «Miélandre» de la Maison de Pays (incendiée en 2021) dès septembre.

Des études diverses

Une série d'études sera lancée afin :

- de préparer la rénovation énergétique complète des bâtiments du Groupe Scolaire de Sauve (170 000 €).

- de solutionner le problème de remontées capillaires de l'église Saint Vincent (34 000 €),

- d'organiser la réhabilitation de la voirie du quartier de la Mochatte / Clair Tisseur (30 000 €),

- d'entreprendre la réfection complète du Théâtre de Verdure

Cette politique d'investissements est financée en 2023 par :

- Le prélèvement sur la section de fonctionnement (autofinancement) de 1,6 M€, soit + de 30 %
- Les subventions pour un montant de 340 000 €
- Les ressources propres de 1,7 M€ (fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée, taxe d'aménagement, amortissements)
- Un emprunt de 700 000 €.

(20 000 €).

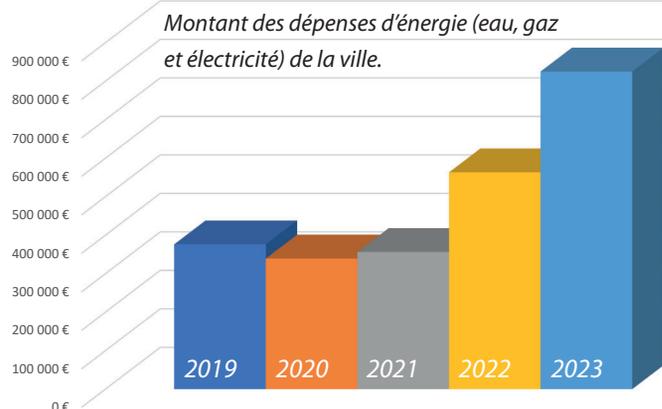
- d'élaborer la réfection du pont sur la Sauve, chemin Serre de Reynier (15 000 €).

Enfin, d'autres études (pour la création d'une piste d'athlétisme notamment) sont prévues pour un montant de 84 110 €.



FOCUS SUR LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES COMMUNALES

Malgré la diminution des consommations liées à l'éclairage public et au chauffage des bâtiments communaux, le coût de la crise énergétique se chiffre à environ 700 000€ sur deux ans pour la ville, ce qui réduit d'autant ses capacités d'investissement.



biocoop
LA BIO NOUS RASSEMBLE

Du lundi au samedi de 9h00 à 12h15
et de 14h30 à 19h00.

ZA les Laurons 26110 Nyons
Tél. 04 75 27 48 69

www.biocoop.fr